



Communiqué de « SOS Forêt Dordogne » concernant le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Lanouaille (24).

L'association SOS Forêt Dordogne n'est sur le principe, nullement opposée à l'implantation de sources d'énergies renouvelables sur le territoire de la Dordogne. En revanche, en tant qu'association de protection et de préservation des forêts, elle s'oppose fermement à leur implantation systématique en milieu naturel et forestier.

Aujourd'hui tous les rapports scientifiques s'accordent à dire que pour réduire nos émissions de gaz à effets de serre, responsables du réchauffement et du changement climatique, il faut impérativement maintenir voire accroître les puits de carbone que constituent nos océans et nos forêts. Des rapports qui révèlent entre autres, que c'est l'âge des peuplements qui est le principal facteur de variation du stock de carbone par hectare. Ce qui en d'autres termes, signifie que ce sont les forêts les plus âgées qui stockent et constituent les principaux puits de carbone alors que les jeunes peuplements n'en sont quant à eux, que des consommateurs éphémères, le temps de leur croissance. À ce titre, la forêt périgourdine a une valeur d'exemple puisqu'elle est dans sa grande majorité, une forêt que l'on peut qualifier d'ancienne, une notion qui renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier de son sol.

Dans le monde, les pertes globales forestières ont désormais dépassé les gains avec une perte nette de 100 millions d'hectares. Une perte de stockage de carbone, de biodiversité et de diversité d'essences ou de services écosystémiques qui, contrairement à ce qui est souvent avancé, n'est en rien compensé par le gain de couverts forestiers réalisés grâce aux boisements ou reboisements artificiels.

Autant d'arguments qui auraient dû conduire à refuser l'autorisation administrative de défrichement, laquelle une fois délivrée autorisera à changer la vocation initiale de ce bois et permettra l'implantation de ce parc photovoltaïque. Une autorisation au nom de l'État, qui occulte l'urgence qu'il y a de réduire drastiquement la conversion et la dégradation de tous nos écosystèmes naturels en place et de la nécessité qui, a contrario, s'impose à nous de les protéger ou de les restaurer. Une autorisation qui prend également

le contre-pied de la loi Climat et Résilience qui préconise de réduire l'artificialisation des sols.

Autant de raisons qui font qu'aujourd'hui, SOS Forêt Dordogne apporte son soutien à ce collectif qui lutte contre l'implantation de ce parc photovoltaïque en milieu naturel et forestier.

Le collège de SOS Forêt Dordogne , le 28 septembre 2023